29 juin 2012

Accord établissant une association entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et l'Amérique centrale, d'autre part, fait à Tegucigalpa le 29 juin 2012

Accord établissant une association entre l'UE et l'Amérique centrale

Décision <u>2012/734/UE</u> — Signature, au nom de l'UE, de l'accord établissant une association entre l'UE et l'Amérique centrale

Décision nº 5/2014 du Conseil d'association EU-Amérique centrale — Indications géographiques à inclure à l'annexe XVIII de l'accord

Règlement (UE) nº 20/2013 — portant mise en œuvre de la clause de sauvegarde bilatérale et du mécanisme de stabilisation pour les bananes prévus par l'accord établissant une association entre l'UE et l'Amérique centrale

<u>Source des documents</u> (pas de lien "Source" vers le Moniteur belge et pas de lien "Conseil d'Etat" pour ce texte)

Tegucigalpa, le 22 juin 2012.